

Le Directeur du développement

Monsieur Daniel Wappler
Maire de Villecresnes
68 rue du Lieutenant Dagorno
94440 VILLECRESNES

Paris, le 15 octobre 2013

Objet : Attribution des logements
Le Bois d'Auteuil

Monsieur le Maire,

J'ai le plaisir de vous confirmer à nouveau que la Ville disposera dans nos futurs programmes villecresnois d'un contingent minimal de 20 % des logements au titre de la garantie d'emprunt.

Ce contingent sera porté à 30 % en cas de participation de la Ville ou de la Communauté de communes par le versement d'une subvention de surcharge foncière.

Par ailleurs, 40 % du contingent est dévolu aux collecteurs 1 % et nous ferons en sorte que le ou les collecteurs, qui interviendront à nos côtés, collaborent avec le service logement de la commune pour travailler en partenariat sur un rapprochement entre demandeurs et contributeurs de cette cotisation patronale pour le logement des salariés de votre territoire.

Ainsi, plus de Villecresnois pourront être attributaires d'un logement, étant précisé également que votre Ville siègera à la Commission d'attribution des logements.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments distingués.

Bien cordialement

Jacques Larouée

Nos réf : DVL/JL/KM